

*République Française
Département de l'Yonne*

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
SEANCE DU 30 MARS 2022.**

Convocation du 23 Mars 2022

affichage 11 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : GRISON Géraldine (adjointe), TUPINIER Laurence (adjointe) DAUVISSAT Philippe, SIX Olivier, TUPINIER Franck.

Absente excusée : BOUDIN Véronique POUVOIR à Laurence TUPINIER,
Secrétaire de séance : Géraldine GRISON.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du dernier compte rendu.
- Approbation du compte de gestion.
- Vote du compte administratif.
- Affectation du résultat.
- Vote des taxes.
- Vote du budget.
- Délibération concernant le changement des volets de la mairie.
- Délibération concernant la réduction des inondations.
- Restauration de l'Eglise.
- Communication du maire.
- Bureau de vote des prochaines élections.
- Questions diverses.

Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

**DELIBERATION 2022-004 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget principal de l'année 2021 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il

a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'année 2021, pour le budget principal, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion du Budget principal est approuvé à 7 Voix Pour.

DELIBERATION 2022-005 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Réuni sous la présidence de Géraldine GRISON, première Adjointe, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Jean Jacques CARRE Maire absent des débats, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		162 720.76		9 482.34		172 203.10
Opérations de l'exercice	151 539.42	149 009.25	27 788.87	5 466.00	179 328.29	154 475.25
Totaux	151 539.42	311 730.01	27 788.87	14 948.34	179 328.29	326 678.35
Résultat de Clôture		160 190.59		-12 840.53		147 350.06
Restes à réaliser						
Resultat		160 190.59		-12 840.53		147 350.06

Le Conseil Municipal vote le compte Administratif par 6 voix pour.

DELIBERATION 2022-006 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
9 482.34€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
162 720.76 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (D 001) de la section d'investissement de :
- 12840.53 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 160 190.59 €.

Après en avoir délibéré par 7 Voix Pour, le conseil municipal

➤ **DECIDE** de reporter les soldes 2021 comme suit :

Affectation au 1068	:	12 840.53 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	:	147 350.06 €
Déficit de résultat en investissement D 001	:	12 840.53 €

DELIBERATION 2022-007 VOTE DES TAXES.

Le maire explique qu'il faut voter le taux des taxes d'impositions pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

➤ **DECIDE** de voter les taux suivants :

Taxe foncière bâti	42.58 %
Taxe foncière non bâti	32.58 %

DELIBERATION 2022-008 VOTE DU BUDGET.

Le Maire présente le budget 2022 s'établissant comme suit :

Recettes de Fonctionnement	
Chapitre 002 Résultat antérieur reporté	147 350.06
Chapitre 70 Ventes de produits	1 110.00
Chapitre 73 Impôts et taxes	119 401.00
Chapitre 74 Dotations et subventions	12 351.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	7 230.00
Chapitre 76 Produits exceptionnels	10.00
Total Recettes de Fonctionnement	287 752.06

Dépenses de Fonctionnement	
Chapitre 011 Charges à caractère général	110 591.06
Chapitre 012 Charges du Personnel et Frais assimilés	46 250.00
Chapitre 014 Atténuation de Produits	16 300.00
Chapitre 022 Dépenses imprévues	5 000.00
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	71 511.00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	37 400.00
Chapitre 66 Charges financières	400.00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	300.00
Total Dépenses de Fonctionnement	287 752.06

Recettes D'investissement	
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	12 840.53
Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement	71 511.00
Chapitre 13 Subventions d'investissement	10 350.00
Total Recettes D'investissement	94 701.53

Dépenses d'investissement	
001 Déficit Reporté	12 840.53
Chapitre 16 Emprunts dettes assimilées	6 000.00
Chapitre 20 concessions et droits brevets	4 000.00
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	71 861.00
Total dépenses Investissements	94 701.53

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal

- VOTE le budget présenté ci-dessus.

DELIBERATION 2022-009 CHANGEMENT DES VOLETS DE LA MAIRIE :

Le Maire expose que les volets de la mairie sont de plus en plus difficiles à manœuvrer et que les attaches se cassent en raison du poids des volets.

Des devis ont été demandés seule la société LEMIERE a répondu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **DECIDE** de retenir l'offre de la SARL LEMIERE pour un montant de 11 575.00 euros HT
- Le plan de financement de ce dossier s'établira comme suit :

Fonds de concours de la 3CVT	4 630.00 €
Financement communal	6 945.00 €
- **DECIDE** de demander le fonds de concours de la 3 CVT.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2022-010 AMELIORATIONS DES INNONDATIONS-DOSSIER BIOTEC.

Le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu concernant l'amélioration des inondations dans le village.

Il fait un rapport sur les différents éléments rapportés par BIOTEC chargé de cette étude

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil municipal

- **APPROUVE** le rapport du cabinet BIOTEC concernant les travaux à effectuer afin de limiter les inondations dans le village (abaissement de la route D131A d'environ 10 cm, retrait de tous les matériaux chemin de La Coume, abaissement du chemin de La Défense..)

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- Réfection des chemins par rapport aux eaux de ruissellement : Le Syndicat du Bassin du Serein organise une visite en Champagne afin de présenter ce qui a été réalisé et nous permettre de prendre la meilleure décision en ce qui concerne les travaux à venir. Une réunion sera organisée avec les personnes concernées
- Eglise : un compteur Linky a été installé la semaine dernière. Nous avons constaté une aggravation des dégradations intérieures (plâtre, fissures...) Nous avons décidé de faire appel à un architecte homologué par les Bâtiments de France afin de nous aider dans les décisions à prendre concernant les travaux et la sécurité de ce lieu. En attendant une demande auprès de l'entreprise Marshall va être faite pour tendre un filet de protection au-dessus de l'autel afin de protéger les personnes des éboulements de plaques de plâtre.
- Location salle des fêtes : le conseil municipal prend la décision à l'unanimité de reprendre la location de la salle des fêtes, le contrat va être mis à jour

- Pompe à chaleur, celle-ci dysfonctionne, Mr Bellat a été contacté, il doit trouver une solution afin qu'elle soit moins bruyante, mettre un raccord afin que l'eau ne coule pas sur le mur de la salle des fêtes et revoir le système car elle se met en défaut lors de la mise en route
- La 3CVT a fait une demande auprès des communes pour connaître celles qui seraient intéressées pour mutualiser le nettoyage des eaux pluviales. Nous attendons le devis.
- Balayage des rues réalisé tous les 2 mois par une entreprise, devis de Cachat 636 €, celui de Mansanti 236 € 25
Nous acceptons le deuxième devis, quelques jours avant les agents communaux balayerons les trottoirs.
- Grille de protection des égouts en haut de la vallée des rosiers, une plaque de béton va être installée par les agents de la 3CVT demain afin de sécuriser le lieu.
- Sécurisation du village, le dossier sera rendu aux alentours du mois de Juin.
- La numérotation des habitations sera complétée prochainement pour les maisons non pourvues.
- Le contrôle des extincteurs doit être fait, nous recherchons une entreprise.
- Des rats ont été vu place du 14 juillet, ceux-ci ont été éradiqués.
- Les élections vont avoir lieu d'ici quelques jours, le tableau des assesseurs va être complété dans les prochains jours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,



Jean Jacques CARRE

Ont été délibéré, les sujets ci-dessous

DELIBERATION 2022-004 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL.

DELIBERATION 2022-005 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION.

DELIBERATION 2022-006 AFFECTATION DU RESULTAT.

DELIBERATION 2022-007 VOTE DES TAXES.

DELIBERATION 2022-008 VOTE DU BUDGET.

DELIBERATION 2022-009 CHANGEMENT DES VOLETS DE LA MAIRIE.

DELIBERATION 2022-010 AMELIORATIONS DES INNONDATIONS-DOSSIER BIOTEC

Ont signé, les membres présents

CARRE Jean-Jacques		GRISON Géraldine	
TUPINIER Laurence	Pouvoir de Véronique BOUDIN	DAUVISSAT Philippe	
SIX Olivier		TUPINIER Franck	
BOUDIN Véronique	Pouvoir à Laurence TUPINIER		